

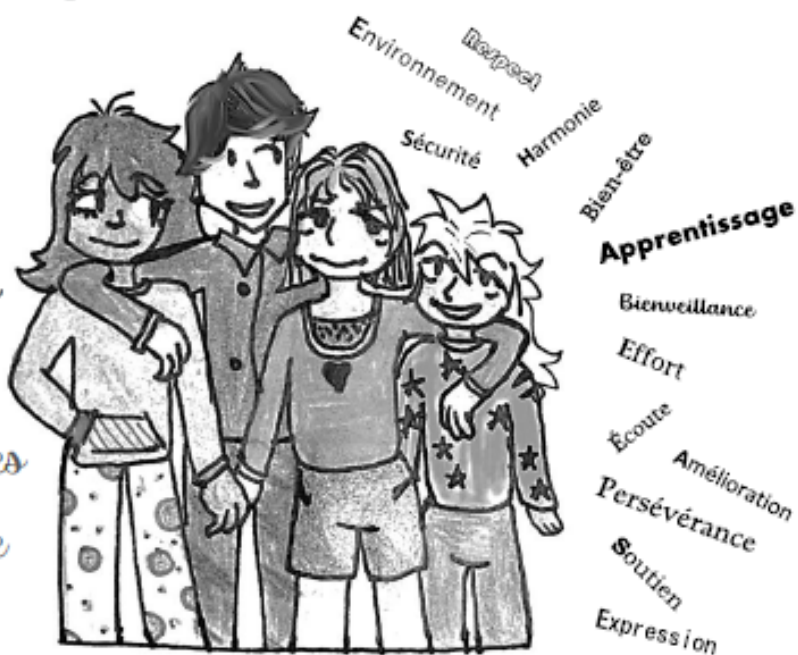
Code de vie de l'école Saint-André-Apôtre

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, lors des déplacements, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement.

Nous comptons sur
ta collaboration
et celle de tes parents
afin de te soutenir
dans l'application des
valeurs de notre code
de vie.



Des règles à l'image de nos valeurs

Réussite éducative

Règle 1

Je m'engage dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.

- Je suis présent.e à l'heure et à l'endroit prévu.
- Je me mets à la tâche au moment demandé et je fais de mon mieux.
- J'ai des défis, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.
- J'apporte uniquement le matériel requis pour mes apprentissages (Doivent rester à la maison : téléphone cellulaire, écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel.)



AINSI...

J'apprends de nouvelles choses, je m'améliore et je suis fier.ère de moi.

Effort
Persévérance

Vivre ensemble

Règle 2

Je m'engage par mon attitude et mon langage à respecter les autres.

- Je suis poli.e avec tous et j'utilise un vocabulaire respectueux.
- Je respecte les sentiments, les besoins et les opinions de l'autre.
- Je respecte toutes les différences.
- Je règle mes différends en utilisant les étapes de la résolution de conflit.
- Je demande l'aide d'un adulte au besoin.
- Je vouvoie les adultes et les interpelle en utilisant « Madame » ou « Monsieur »



AINSI...

- Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
- J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.

Respect
Bienveillance

Encadrement

Règle 3

Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire et responsable envers les autres et moi-même.

- Je me déplace calmement et de façon sécuritaire en respectant mon environnement.
- Je cesse mes activités et je me prépare à entrer au moment prévu.
- Je respecte la zone de jeux qui m'est attribuée à l'extérieur.
- Je respecte les règles des jeux.



AINSI...

J'apprends à vivre en groupe en toute sécurité.



Santé et bien-être

Règle 4

Je m'engage à faire des choix pour me sentir bien.

- Je vais voir l'adulte pour obtenir de l'aide lorsque j'en ressens le besoin.
- Je m'habille afin d'être en mesure de réaliser toutes mes activités à l'école.
- Je m'habille convenablement selon la saison.



AINSI...

- Je me sens écouté.e et accompagné.e.
- Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.



Qualité de l'environnement

Règle 5

Je m'engage à prendre soin de mon environnement et du matériel.

- J'adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, compostage, réutilisation et récupération.
- Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.



AINSI...

Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.



Banque de mesures de soutien, de conséquences et de sanctions

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- ✓ Du portrait et des besoins de l'élève;
- ✓ De la nature et de la fréquence du comportement;
- ✓ De la gravité de l'évènement qui repose sur :
 - ➔ Les conséquences : l'impact et les torts causés.
 - ➔ Le contexte : l'ensemble des circonstances associées à l'évènement.

Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle et du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Enseignement du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant.e, technicien.ne en éducation spécialisée, éducateur.rice du service de garde, etc.)
- Communication et collaboration régulières avec le parent
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Implication des agents sociocommunautaires du SPVM
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

Conséquences

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Retrait temporaire d'une activité
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Déplacements limités, retardés ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travaux communautaires
- Etc.

Sanctions

- Suspension interne
- Suspension externe

Les Interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, à déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et à planifier des mesures de soutien.



Toutes et tous ensemble contre l'intimidation !



À l'école Saint-André-Apôtre, toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



À RETENIR : n'hésite pas à dénoncer à un adulte de l'école toute forme de violence ou d'intimidation que tu vis ou qu'un autre élève vit sous différentes formes : physique, verbale, écrite.

Signature du code vie

ÉLÈVE	PARENT
Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de l'école et du service de garde. Pour mon bien-être et celui de toutes et de tous, je m'engage à le respecter durant toute l'année.	J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et du service de garde. J'offre ma collaboration et m'engage à faire respecter ce code de vie durant toute l'année.
Date	Date
Prénom et nom	Prénom et nom
Signature	Signature

Crédit illustrations : Ève Boivin

